



Accueil du jeune enfant : la Caf vous aide à rebondir



La crise sanitaire touche tout particulièrement les structures d'accueil du jeune enfant : leur activité et leur trésorerie ont été mises à mal.

Pour éviter toute fermeture de place, les Caf réagissent avec un Plan rebond ambitieux de 300 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans (2021 et 2022).

Objectifs : préserver l'offre d'accueil existante et redynamiser la création de modes d'accueil, particulièrement pour les territoires et publics prioritaires.



Pourquoi soutenir les structures d'accueil de la petite enfance ?

L'accès à un mode d'accueil de son enfant est primordial pour réduire durablement les inégalités sociales, dès le plus jeune âge : 1 € investi dans la petite enfance, c'est 3 € économisés dans la lutte contre l'échec scolaire (Rapport Terra Nova 2017) . En effet, cela permet aussi aux parents de concilier vies familiale et professionnelle et d'éviter l'éloignement du marché de l'emploi. Enfin, la création de places de crèches contribue directement à l'attractivité d'un territoire, aussi bien auprès des familles que des entreprises.

Un plan, 5 mesures

#1

0 PLACE DE CRÈCHE FERMÉE EN RAISON DE LA CRISE

La Caf peut vous aider à faire face aux difficultés financières rencontrées, en versant des aides transitoires au fonctionnement de votre structure

- > Remise partielle et étalement des indus de Psu 2020.
- > Aide exceptionnelle vers les structures fragilisées

Montant de référence : 250 € par place

#2

CRÉATION DE 12 000 PLACES EN CRÈCHE

La Caf vous propose un soutien financier exceptionnel en 2021 pour décider de nouveaux projets. Revalorisation du barème du Plan crèche

- > Majoration du financement des projets en territoire prioritaire (politique de la ville, revitalisation rurale), et à dimension d'insertion sociale ou professionnelle.

Montant de référence : 22 500 € d'aide maximum par place, contre 17 000 € auparavant

#3

MAJORATION PÉRENNE DES AIDES AU FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES

Afin de réduire le reste à charge du coût de fonctionnement de votre structure, la Caf vous soutient financièrement dans la durée

- > Réduction du reste à charge de 3 à 5 points
75 M € en 2021 et 81 M € en 2022

#4

RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

La Caf vous propose un accompagnement personnalisé en matière de développement de services à destination des familles de votre territoire. La création future d'un pôle national d'expertise piloté par la Cnaf pourra également venir en appui des Caf.

#5

REDYNAMISER L'ACCUEIL INDIVIDUEL

La Caf soutient davantage les assistants maternels qui se regroupent en maison d'assistants maternels (Mam)

- > Aides à l'investissement
- > Extension de l'aide au démarrage pour toutes les nouvelles Mam et les projets d'extension



Ce plan est destiné aux :

- > Collectivités
- > Associations développant des solutions d'accueil
- > Entreprises de crèches
- > Autres organismes développant des solutions d'accueil : comité d'entreprise, centre communal d'action sociale (Ccas), établissement public, fondation, mutuelle, etc.
- > Assistants maternels se regroupant en Mam

Le Plan rebond petite enfance, c'est :

- > 300 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans
- > La création de + 12 000 nouvelles places de crèches
- > + 600 Mam par an soutenues par les Caf
- > Une baisse du reste à charge en fonctionnement : de 3 à 5 points selon le territoire d'implantation
- > Une forte baisse du reste à charge en investissement : jusqu'à 30 points selon le territoire d'implantation



Bon à savoir

Un effort financier supplémentaire de grande envergure est prévu pour les projets en quartier politique de la Ville, en zone de revitalisation rurale et à dimension d'insertion.

Un Plan rebond qui s'inscrit dans le prolongement d'une Cog 2018-2022 ambitieuse :

Une augmentation de 10 % entre 2017 et 2022, des moyens consacrés à l'accueil de la petite enfance dans le Fonds national d'action sociale : près de 17 milliards d'euros d'aides au fonctionnement sur 5 ans, et 800 millions d'euros de crédits d'investissement pour créer/moderniser les établissements.

L'accueil du jeune enfant en chiffres



12 735

crèches financées par la Psu



927 150

enfants accueillis en crèche



Plus de

3 400

Mam



3,9

milliards d'euros consacrés par les Caf aux crèches (investissement et fonctionnement)



Plan rebond Petite enfance : informations pratiques de la Caf de l'Isère

Qui contacter ?

Vous souhaitez bénéficier d'une aide dans le cadre du Plan rebond ?

Vos référents sur les territoires sont là pour vous accompagner : [accédez aux contacts](#).

Vous pouvez consulter le détail des mesures du Plan rebond dans la circulaire n° 2021-005

https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/circulaire_IT_LR/C%202021-005.docx.pdf

Une fiche par mesure est également disponible afin de vous aider à la comprendre et la mobiliser selon vos besoins.

La petite enfance dans le département :

- > Nombre de crèches : 283
- > Nombre d'assistants maternels en activité : plus de 6 000
- > Nombre de relais d'assistants maternels : 102
- > Nombre de Mam : 53

- > Budget 2019 alloué au financement de l'accueil du jeune enfant par la Caf :
 - prestation de service unique (PSU) : 49 136 709 €
 - subvention d'investissement :
 - fonds nationaux : 2 334 712 €
 - fonds locaux : 490 344 €
 - subvention de fonctionnement :
 - fonds nationaux : 486 415 €
 - fonds locaux : 119 837 €

- > En 2020, une aide exceptionnelle de compensation liée à la crise sanitaire d'un montant de **4 427 375 €** a été versée.

[Accédez à plus de documents concernant la petite enfance à la Caf de l'Isère.](#)

